

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.) :

**MARCHE POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS VISUELLE ET DIGITALE POUR
BORDEAUX SCIENCES AGO**

Marché passé selon une procédure adaptée de mise en concurrence ouverte
En application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code
de la commande publique

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : Jeudi 18 décembre 10H00

ARTICLE1. POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est :

Bordeaux Science Agro,

Siret n° 19330203100011

Sis 1, cours du Général de Gaulle Cs 40201

33175 Gradignan.

Représentée par sa directrice, madame Sabine BRUN-RAGEUL

1.2. TYPE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement Public National à caractère Administratif sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, il forme chaque année environ 600 étudiants qui suivent le cursus Ingénieur Agronome par la voie de la formation initiale sous statut étudiant ou apprenti ou l'un de ces masters co-accrédités avec les universités bordelaises ou les partenaires nationaux ou encore le Mastère spécialisé labellisé CGE.

1.3. COMMUNICATION ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement sur la plateforme de dématérialisation des marchés de l'Etat-PLACE- La communication avec les candidats pendant la durée de la consultation se fera **exclusivement de manière électronique**, à partir de la plateforme.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Cependant, il est vivement conseillé aux candidats de s'identifier pour être informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux candidats de prendre les dispositions nécessaires afin de récupérer les informations relatives à la consultation, pendant toute la durée. La responsabilité de Bordeaux Sciences Agro ne saurait être recherchée en cas d'erreur dans la saisie des informations d'identification par les candidats ou en cas de consultation tardive des messages transmis dans le cadre de la procédure.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à adresser leur demande au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit le lundi 15 décembre 2025 à 10h00.

Les candidats sont invités à poser toute question nécessaire à l'établissement du dossier de réponse par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation-PLACE.

Aucune question ne sera traitée par téléphone, courriel ou courrier.

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. OBJET

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché de services de communication visuelle et digitale pour Bordeaux Sciences Agro à Gradignan.

2.2. LIEUX DE LIVRAISON ETD'EXECUTION

Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle Cs 40201 33175 Gradignan.

2.3. VISITES

Les visites ne sont pas obligatoires.

ARTICLE 3. CADRE JURIDIQUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est publiée selon une procédure adaptée ouverte de mise en concurrence en application notamment des articles L.2123-et R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique. Compte tenu de sa spécificité, le marché n'est pas alloti et prend la forme d'un contrat mono-attributaire.

ARTICLE 4. VARIANTES –TRANCHES

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 5. DUREE ET PRISE D'EFFET DU MARCHE

Le marché prendra effet à compter de la notification au candidat retenu.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois par tacite reconduction sauf résiliation pour motifs d'ordre public, cas de force majeur ou faute du titulaire rendant impossible la reconduction.

ARTICLE 6. PRIX DU MARCHE PUBLIC

Le marché étant conclu à prix ferme, ce prix sera actualisé si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le soumissionnaire a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations.

L'actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d'exécution des prestations. (Code de la commande publique article R2112-11).

ARTICLE 7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE REPONSE

Chaque candidat ou chaque membre du groupement devra produire les pièces suivantes

« Candidature » :

Lettre de candidature : nom, raison sociale, coordonnées, adresse courriel du candidat/membre du groupement le cas échéant, personnes ayant qualité pour engager le candidat. (Formulaire DC1)

En cas de groupement, la lettre de candidature (DC1) doit impérativement permettre l'identification :

- De la composition du groupement avec les coordonnées de chacun des membres du groupement
- Du mandataire, avec le cas échéant son habilitation à signer l'offre du groupement ;
- De la nature du groupement.

- Un extrait K bis ;
- Formulaire ATTRI 1 et le devis détaillé du candidat renseignés
- Formulaire DC2 (capacité économique et financière du candidat)
- Une copie des jugements pour les candidats en redressement judiciaire.

DEPOT DES OFFRES

Les dossiers de réponse doivent être transmis en une seule fois, **au plus tard le 18 décembre 2025 à 10h00** sur le portail de dématérialisation du profil acheteur –PLACE.

Il appartient au candidat de prendre les mesures nécessaires pour tenir compte des délais de transmission.

Les offres sont transmises sous la seule responsabilité des candidats.

Les offres transmises en dehors des délais prescrits ne seront pas prises en considération.

COPIE DE SAUVEGARDE

Conformément à l'article R. 2132-11 et l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les candidats ont la faculté de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou support papier. Cette copie de sauvegarde doit parvenir au Pouvoir Adjudicateur avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature (manuscrite ou électronique).

Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

**Copie sauvegarde
Intitulé du marché
Nom du candidat
Mention Ne pas
ouvrir**

Ce pli sera envoyé à l'adresse suivante :

Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle CS 4021
33175 Gradignan

Les copies de sauvegarde peuvent être remises contre récépissé au plus tard aux dates et heures précisées sur la page de garde, au service accueil de Bordeaux Sciences Agro et à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si elles sont envoyées par la Poste, elles devront l'être par pli recommandé avec avis de réception et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

LANGUE DE REFERENCE

Les candidatures des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

ARTICLE 8. ANALYSE DES OFFRES

Les offres inappropriées, c'est-à-dire qui sont sans rapport avec l'objet du marché parce qu'elles ne sont manifestement pas en mesure, sans modifications substantielles, de répondre aux besoins et aux exigences de spécifiées dans les documents de la consultation, ou qui ne respectent pas les conditions et caractéristiques minimales indiquées dans les documents de la consultation, sont éliminées.

Les offres incomplètes pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une mesure de régularisation à la discrétion du Pouvoir adjudicateur. Il ne s'agit que d'une faculté que Bordeaux Sciences Agro décidera ou non de mettre en œuvre.

Si certains éléments de l'offre du soumissionnaire sont imprécis ou ambigus, Bordeaux Sciences Agro se réserve le droit de demander aux candidats ayant déposé une offre tout complément d'information nécessaire à la compréhension de leur offre.

EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats dont l'offre apparaît techniquement et économiquement la pertinente.

Valeur technique : 70%
Critère prix : 30%

Valeur technique

La valeur technique de l'offre sera appréciée notamment au regard des sous critères suivants sans avoir un caractère exhaustif :

Compréhension du besoin exprimé dans le cahier des charges,
Qualifications, certifications éventuelles, portfolio..
Expérience sur les prestations demandées
Choix des supports imprimés (performance environnementale)

Critère Prix

Le critère du prix sera jugé à partir du prix indiqué dans le Bordereau de Prix Unitaire selon la formule : pondération X [Prix le plus bas / prix du candidat].

ARTICLE 9 LITIGES

En cas de désaccord, le tribunal administratif de Bordeaux pourra être saisi.

Tribunal Administratif de Bordeaux

9, rue Tastet
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 99 38 00
Fax. 01 47 24 3161